



Aider moi svp pour avoir un titre de sejours

Par **najah**, le **25/02/2011** à **12:24**

Bonjour, je suis un tunisien et je suis entré en France en 2001 avec un visa touristique et après je suis resté en France jusqu'en 2010. En 2009, je me suis marié avec une Française et j'ai eu mon premier bébé et j'attends mon titre de séjour d'un an et après six mois du mariage, ma femme elle m'a quitté et a déclaré à la préfecture qu'il n'y a plus de vie commune. Alors le préfet m'a retiré ma carte et il m'a obligé de quitter le territoire et après je me suis fait contrôler avec mon recours que j'ai fait et ils m'ont envoyé en Tunisie et après je me suis rentré en France irrégulièrement et là mon recours est toujours au cours d'appel au 77. Ma question est-elle : j'ai le droit de poser un autre dossier pour avoir les papiers ou pas en plus je suis associé dans une pizzeria et j'ai 80% ? Aider moi svp comment faire ! merci

Par **maniongui**, le **05/03/2011** à **08:05**

Bonjour, Si vous avez dix ans sur le territoire français, vous pouvez prétendre à l'obtention d'un titre de séjour sous certaines conditions. Si vous voulez, je peux vous aider dans les démarches.

Par **chapronchristel**, le **06/03/2011** à **21:40**

Oui, je veux bien que tu m'aides car je suis mariée à un étranger mais voilà je sais pas comment faire pour la carte de séjour

Par **mimi493**, le **06/03/2011** à **22:09**

[citation]Si vous avez dix ans sur le territoire français[/citation]rnIl n'a pas les 10 ans, car il est rentré en Tunisie en 2010 donc au mieux il n'a qu'un an de présence en France.

Par **maniongui**, le **07/03/2011** à **09:03**

Christel, votre mari peut justifier de 10ans de presence sur le territoire français?